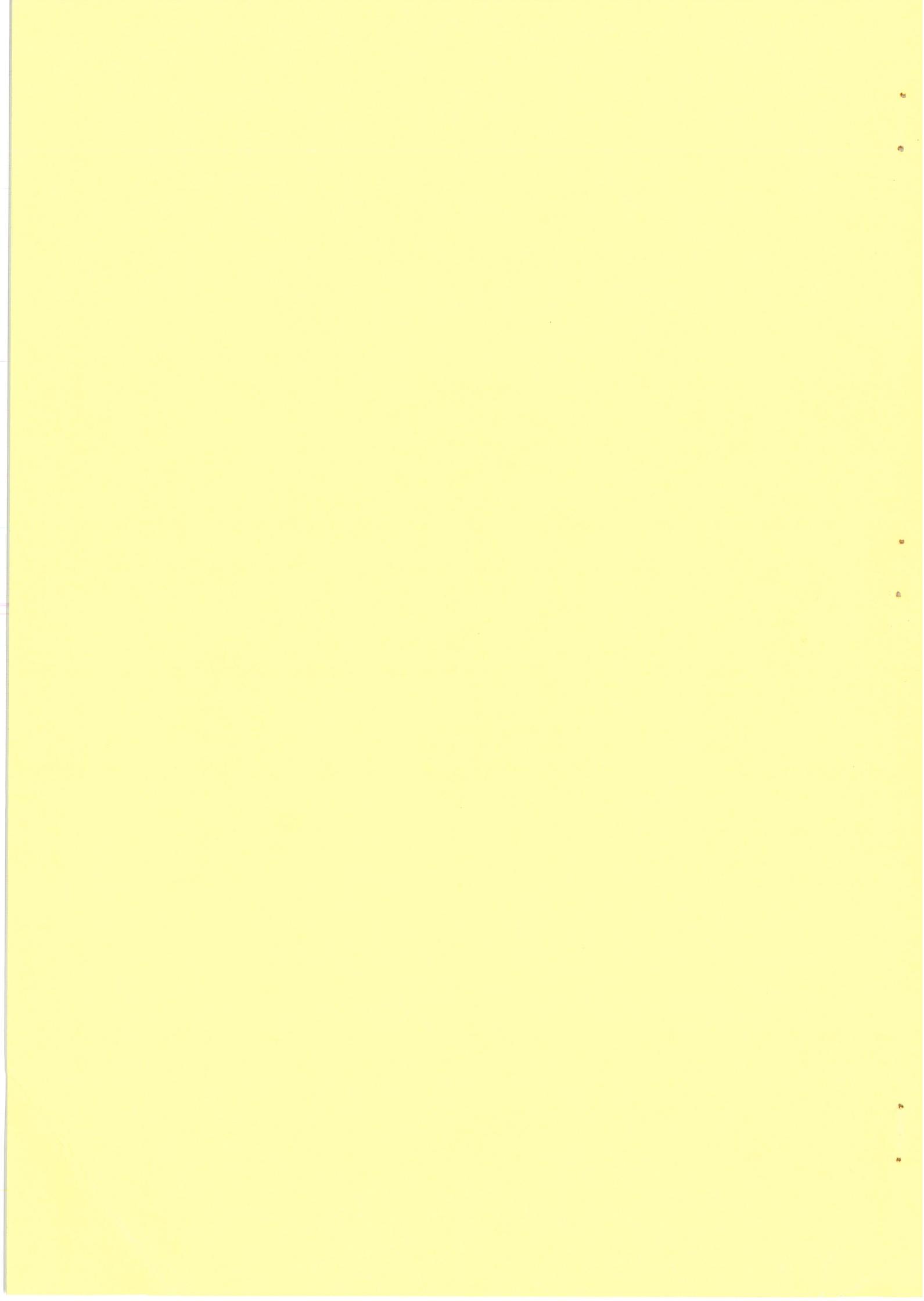


BUSSAC info



N° 68

DEUXIEME TRIMESTRE 1998



SOMMAIRE

BUSSAC INFO

**BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION**

N° 68

DEUXIEME TRIMESTRE 1998

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur en chef:
M.C. Pommier

Comité de rédaction:
M.C. Allinand, M.J. Chapuis, B.
Gaillard.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 9 avril 1998

6 Conseil municipal du 8 mai

8 Conseil municipal du 30 juin

Informations locales

10 Etat civil - Service national - Invitation - Horaires divers

11 Association « Mélodie »

12 Anniversaire - CCAS info

13 Chasse - Petites et grandes phobies

14 Bref et vrac

16 Photos-travaux

18 Nouvelles de l'école

Foyer rural

22 Le bénévole - Pétanque

24 Gymnastique volontaire - Dessin/peinture

25 Football

En couverture : FOOT - 7 membres de l'équipe première de Bussac. Arnaud Blondet, Pascal Boudoire, Michel Delage, Olivier Heraut et au dessous, Pascal Batard, Sébastien Antonin, Jean-Pierre Fumeron. Vainqueurs du tournoi de Bussac sur 32 équipes.

A VENDRE

Salle à manger
Buffet et table
Très bon état
Tel. : 05 46 93 67 35
Heure repas

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

*Lundi : 9h-12h
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
14h-18h.*

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

- Se fait habituellement le mercredi matin sur Bussac.
- Est avancé au mardi matin quand le mercredi est férié.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

- Tous les mercredis de 16h30 à 18h pendant les vacances scolaires.
- tous les mardis de 14h à 18h le reste de l'année (au lieu du lundi, à partir de la rentrée prochaine)

ASSAINISSEMENT ET NORMES EUROPEENNES

Si votre système d'assainissement individuel a été reconnu conforme, il respecte les normes européennes.

Le « tout à l'égout » n'a rien d'obligatoire, il est cher, son installation nécessite un bouleversement de la voirie publique ;

lorsqu'il existe, il est obligatoire de s'y raccorder. Le prix du m³ d'eau est considérablement augmenté.

(Article plus détaillé dans le prochain Bussac info)

Jacques MENUËT

Plâtrerie, carrelage, plaques de plâtre
Escalier sur voûte sarrasine
Cheminée

1 chemin des Motillons
17100 BUSSAC/CHARENTE
Tel : 05 46 93 46 75

Moto « verte » et respect des propriétés privées

Avec les premiers beaux jours, les adeptes de moto « verte » et de randonnées mécaniques redécouvrent les charmes de notre campagne.

Mais malheureusement, cela ne se fait pas sans engendrer quelques problèmes ici ou là.

En effet, nous sommes de plus en plus régulièrement saisis de doléances de quelques propriétaires qui ont à déplorer des dégradations souvent importantes sur leurs parcelles privées provoquées par une fréquentation assidue de certains circuits par des engins mécaniques et plus particulièrement par les amateurs de « moto verte », voire de véhicules communément appelés 4x4.

Nous comprenons volontiers leur plaisir à sillonner notre campagne et leur recherche permanente de difficultés qui ajoute à leur passion ; mais cela ne doit pas se faire au préjudice de notre qualité environnementale et des propriétaires qui voient leurs biens altérés.

Nos Communes disposent de suffisamment de chemins ruraux communaux permettant d'organiser des randonnées intéressantes.

Et au delà de ces considérations, il nous paraît opportun de rappeler à chacun sa responsabilité vis à vis de notre patrimoine végétal qu'il nous appartient de préserver pour notre bien être quotidien et pour les générations futures.

Nous devons également tenir compte de l'extrême fragilité de certains sites naturels (vallée de la Tonne, vallon de chez Siquet site du Gros Roc, vallon de l'Escambouille, de la Mijotière, ...).

Avant de partir à l'aventure, les randonneurs qui préparent leur circuit avec des cartes IGN doivent savoir que sur ces cartes, il n'est pas fait de distinction entre les chemins privés et les chemins ruraux propriété de la Commune ; ceci pouvant expliquer cela.

Aussi nous leur recommandons avec insistance de se procurer une documentation cadastrale aux services du cadastre, centre des impôts, avenue Charles de Gaule à Saintes, ce qui leur permettra de déterminer leurs itinéraire en toute sécurité.

En tout état de cause, si il vous paraît nécessaire d'emprunter un circuit sur des parcelles privées, vous devez obligatoirement obtenir l'autorisation du ou des propriétaires. Pour cela, la Mairie peut vous renseigner.

Nous faisons appel à votre civisme et au respect du bien d'autrui pour le bien être de tous et la préservation de notre qualité de vie.

Nous vous en remercions très chaleureusement,

Le Maire de Bussac,
Guy Chapuis

Le Maire du Douhet,
Jacques Tanner.

Conseil municipal du 9 avril 1998

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Compte Administratif 1997*
- 2- *Approbation du Compte de Gestion du Receveur*
- 3- *Budget Primitif 1998*
- 4- *Affectation du Résultat*
- 5- *Taux des taxes*
- 6- *Voirie et équipements sportifs*
- 7- *Divers*

1- Compte Administratif 1997

Après sa présentation par Monsieur le Maire, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 1997 mis aux voix par Monsieur Jean Daniaud.

2- Approbation du Compte de Gestion du Receveur

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion établi par le Receveur.

3- Budget Primitif 1998

Le Maire présente la section de fonctionnement du Budget Primitif 1998 et par la suite la section d'investissement. Le Conseil municipal vote à l'unanimité ce budget ainsi équilibré :

- * dépenses et recettes de fonctionnement
= 2 639 732,27Frs
- * dépenses et recettes d'investissement
= 1 570 935,00Frs

Les principales opérations retenues sont :

- Agrandissement et restructuration du groupe scolaire
- Travaux de voirie dont aménagement d'une piste de skate
- Remplacement du matériel informatique de la mairie

4- Affectation du résultat

Le Conseil municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 1997, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 1997, constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de
515 860,92Frs

décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) :

329 245,65Frs

qui se décompose ainsi :

- * déficit d'investissement au CA
97-550 095,65Frs
- * RAR dépenses..... -223 550,00Frs
- * RAR recettes.....444 200,00Frs

Solde disponible :

affecté comme suit :

- * affectation complémentaire en réserves
(compte 1068) :..... 100 000,00Frs
- * affectation à l'excédent reporté
.....86 615,27Frs

(Report de nouveau créditeur)(ligne 002)

Informations municipales

5- Taux des taxes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la prise en charge par la Communauté de Communes du Pays Santon, à compter du 1er Juillet 1998, du personnel de service affecté à l'école (hors restauration). Ce transfert de charges entraînera une augmentation du taux des taxes communautaires (TH : 1,30 - FB : 2,67 - FnB : 4,40 - TP : 1,52).

En conséquence le Maire propose au Conseil municipal de diminuer le produit des contributions directes du montant des salaires pris en charge par la Communauté de Communes et d'adopter les taux (diminués) suivants :

	TAUX 1997	TAUX 1998
Taxe d'Habitation	7,15	6,57
Foncier Bâti	13,90	12,77
Foncier non Bâti	37,55	34,51
Taxe professionnelle	11,65	10,71

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

6- Voirie et équipements sportifs

a) Aménagement d'une piste de skate : demande de subvention

Le Maire présente au Conseil la demande reçue d'un groupe de jeune de la commune en vue de l'aménagement d'une piste pour la pratique du skateboard et rollers, sports très en vogue actuellement. Le Conseil municipal ayant étudié le projet (descriptif du revêtement souhaité et des modules, aspect financier) donne un avis favorable à cette requête, d'autant que la pratique de cette activité se fait actuellement dans des conditions dangereuses. Le Conseil municipal sollicite une aide du Conseil général au taux le plus élevé.

b) Alignement en bordure des voies communales et chemins ruraux

Afin d'assurer des conditions convenables de circulation, Le Conseil municipal décide qu'aucune clôture ne devra être implantée à moins de 3m50 de l'axe de la chaussée. La Commune se réserve la possibilité de repousser les limites à 4m50 suivant les lieux et l'importance de la fréquentation actuelle et future sur ces voies. Les plantations réalisées en retrait de ces clôtures devront respecter les distances réglementaires.

c) Brigades Vertes : convention

Le Maire rappelle au Conseil municipal la décision de l'assemblée de confier aux Brigades Vertes (association départementale qui assure un travail d'insertion) divers travaux d'élagage et débroussaillage de sentiers. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

d) Lotissement communal, échange Riché

Le Maire rappelle au Conseil municipal la proposition de Monsieur et Madame Riché concernant l'échange de leur parcelle cadastrée section AK N°852 d'une surface de

Informations municipales

8a60ca contre une surface de 10a45ca située à l'est de la parcelle section AK N°538 leur appartenant. En raison de l'intérêt de cette opération pour la poursuite de l'urbanisation du secteur des «Grands Champs», la Commune prendra à sa charge les frais résultant de cet échange. Le Conseil municipal accepte cette proposition, autorise le Maire à entreprendre les formalités nécessaires et à signer l'acte correspondant. Cette délibération annule et remplace celle du 7 Août 1997

7- Divers

a) Vente du véhicule communal

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une proposition d'acquisition du véhicule communal devenu sans objet après l'achat d'un nouveau en 1997. Le Conseil municipal accepte sa cession moyennant le prix de 2500,00Frs.

b) Modification des tarifs de publicité dans le journal municipal « BUSSAC-INFO »

Le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs proposés en 1992 pour parution de publicité dans BUSSAC-INFO. Il constate qu'il convient de les réviser. Le Conseil municipal décide donc d'accueillir la publicité dans le journal municipal aux conditions suivantes :

FORMAT	COUT TTC
1/8ème	150Frs
1/4	200Frs
1/2	300Frs
Page entière	400Frs

Une réduction de 25% est pratiquée pour une parution dans quatre numéros consécutifs.

Conseil municipal du 8 mai 1998

1- Voirie

a) Piste pour la pratique du skate et des rollers

Le Maire rappelle au Conseil municipal la décision prise au moment du vote du budget à propos de la réalisation d'une piste permettant la pratique du skate et des rollers. Après examen, le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Gaudy-Bonneau pour un montant de 23 000 Francs TTC. Il souhaite que les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais.

b) Déclassement d'une voie communale, désignation du Commissaire-enquêteur

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 22 Janvier 1998 décidant la procédure d'enquête pour le déclassement d'une voie communale. Le Conseil municipal autorise le Maire à désigner un Commissaire-

enquêteur et à prendre l'arrêté nécessaire à la prescription de l'ouverture de l'enquête.

c) Tableau de classement de la voirie communale, enquête préalable à la refonte du tableau

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 27 Février 1997, décidant de la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale. Il présente le dossier préparé par les services de la Direction départementale de l'Equipement.

Le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'enquête,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir et signer tous les actes afférents. (Désignation du Commissaire-enquêteur, arrêté prescrivant l'enquête).

d) Ecoulement des eaux et busage « chemin des Chaumes » sur la Commune de Bussac

Informations municipales

sur Charente. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays Santon.

L'Assemblée étant habilitée à délibérer, Monsieur le Maire de Bussac sur Charente expose que :

- la Communauté de Communes dispose pour 1998 d'une enveloppe pour la réalisation des travaux de voirie subventionnés par le Conseil général, au titre du programme d'amélioration des voies communales et des chemins ruraux, d'un montant de 855 000 Francs. Le montant attribué à la Commune de Bussac sur Charente est de 38 000 Francs.

- que la Commune de Bussac sur Charente souhaite réaliser l'écoulement des eaux et le busage « chemin des Chaumes » et l'inscrire au programme 1998.

- qu'il convient de passer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays Santon.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de contacter l'emprunt subventionnés d'un montant de 38 000 Francs, et de l'autoriser à signer cette convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes pour l'écoulement des eaux et le busage « chemin des Chaumes ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte de contracter l'emprunt subventionné d'un montant de 38 000 Francs.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, à intervenir entre la Commune de Bussac sur Charente, et la Communauté de Communes du Pays Santon.

2- Divers

a) Legs COUPRIE

Le Maire invite le Conseil municipal, conformément aux dispositions du testament

de Monsieur Jean Couprie, à désigner une jeune fille devant bénéficier, en 1998, des arrérages du legs de 25 000 francs fait par le susnommé à la commune de Bussac sur Charente.

Le Conseil municipal après examen du dit testament, désigne à l'unanimité Mademoiselle Christelle Suire née le 14 mai 1979 à Saintes, pour recevoir le dit legs.

b) Périmètre de protection des captages de Saint-Vaize

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

* de la réalisation de deux forages dénommés respectivement « La Salle F1 et F2 » sur le territoire de la Commune de Saint-Vaize,

* de la création de périmètres de protection immédiate des forages, de protection rapprochée et de protection éloignée du champ captant déterminé par ces deux forages et de l'institution des servitudes afférentes,

* de la distribution de ces eaux destinées à la consommation humaine.

Le dossier peut être consulté à la Mairie.

c) France Télécom, déclaration des installations au titre de l'année 1998, conformément aux dispositions de la loi de réglementation des Télécommunications

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'un protocole de gestion d'implantation des ouvrages France Télécom sur le domaine public routier et d'une déclaration des installations au titre de l'année 1998, précisant le montant de la redevance au km ainsi qu'au m².

Conseil municipal du 30 juin 1998

ORDRE DU JOUR :

- 1- Voirie
- 2- Bâtiments
- 3- Divers

1- Voirie

1) Refonte du tableau de classement de la voirie communale

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'étude faite par le service de l'Équipement, subdivision de Saintes, pour le classement des chemins de la Commune.

En application des textes réglementaires, il a pris un arrêté en date du 13 mai prescrivant une enquête d'utilité publique du 2 juin au 18 juin inclus.

Il donne lecture du procès-verbal qui lui a été remis par le Commissaire-enquêteur.

Compte tenu de l'avis favorable du Commissaire-enquêteur et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide la refonte du tableau de classement.

2) Déclassement d'une voie communale au lieu-dit « Montvolland »

En application des textes réglementaires, le Maire rappelle qu'il a pris un arrêté en date du 13 mai prescrivant une enquête d'utilité publique du 2 juin au 18 juin inclus.

Il donne ensuite lecture du procès-verbal qui lui a été remis par le Commissaire-enquêteur.

Compte tenu de l'avis favorable du Commissaire-enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide le déclassement de la voie communale au lieu-dit « Monvolland ».

En conséquence, comme suite à la délibération du 9 octobre 1997 et au vu du document établi par Monsieur Barraud, géomètre, Monsieur et Madame Gaquere achèteront 238m² à 10,00F le m², soit 2 380,00F et Madame Vernet 48m² soit 480,00F.

Les frais de notaire seront laissés à la charge des acquéreurs. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer l'acte à intervenir.

3) Annulation de la délibération du 9 Avril

Le Maire informe le Conseil municipal du courrier reçu de Monsieur le Sous-Préfet en date du 26 mai et cite les observations relatives aux distances proposées pour l'alignement en bordure des voies communales et chemins ruraux. Le Conseil municipal décide donc d'annuler sa décision prise le 9 avril. Il réexaminera la question lors d'une prochaine réunion.

2- Bâtiments

1) Convention avec le Foyer rural pour l'utilisation des locaux

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de réactualiser la convention d'utilisation des locaux mis à disposition du Foyer rural cosignée le 3 septembre 1983.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal en approuve la nouvelle rédaction.

2) Etat des lieux du Foyer rural

Monsieur Schaeffer rend compte de l'état des lieux effectué en compagnie du Président du foyer rural.

3- Divers

1) Intégration de certains personnels à la Communauté de Communes du Pays Santon

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays Santon devient à compter du 1er juillet 1998, compétente en matière de personnel employé dans les écoles, garderies ou centres de loisirs, et que, par voie de conséquence, la commune perd la compétence en ce domaine.

Il convient donc, afin de régulariser la situation :

- de supprimer les emplois de ces personnels du tableau des effectifs de la Commune. Ainsi, le nouveau tableau est le suivant : 1 secrétaire de Mairie et 4 agents d'entretien.
- d'autoriser le Maire à signer les conventions qui précisent les conditions d'intervention des agents de la Communauté de Communes du Pays Santon dans les écoles, garderies, centres de loisirs de la Communes (mise à disposition, charges financières, etc...)

2) Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la secrétaire bénéficie depuis quelques années d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

Il propose au Conseil municipal à partir de la base du taux maximum, une évolution proportionnelle au temps de travail et à l'indice de traitement selon la formule suivante

taux maxi x horaire hebdo x indice de traitement

horaire hebdomadaire légal x indice terminal

Il propose par ailleurs d'affecter à l'indemnité correspondante les coefficients suivants afin d'assurer cette progression au cours des trois prochaines années :

Année 1998 : 0,78

Année 1999 : 0,89

Année 2000 : 1

Le Conseil municipal accepte ces propositions

3) Acomptes sur charges versés par la locataire du logement de la Mairie

Le Maire informe le Conseil municipal que la locataire du logement sis au 137, route du Val de Charente souhaite verser chaque mois une somme correspondant à une avance sur les charges (gaz, eau, droit de bail) avec régularisation en fin d'année. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Etat civil



Naissances :

- Loan, fils de Mme et M. Patrick ROBERT, 6 chemin des Grands Champs.
- Manon, Sandrine, Hélène, née le 29 mai, fille de Mme et M. Christophe ELION, 4 chemin des Motillons.
- Camille, Annie, Madeleine, née le 17 juin, fille de Mme et M. Jean-Luc MEYZE, 250 route du Val de Charente

Mariages :

- Françoise Renée PROSPERT et Jean-Pierre JEANNEAU, unis le 2 mai.
- Claire JACQUES et Romuald ARNAUD, unis le 16 mai.
- Magalie CAILLEAU et Fabrice ARNAULT, unis le 20 juin.

Décès :

Jean Edmond VIEUILLE,
décédé le 17 avril.

Patrick VERNON, originaire de Bussac s'est éteint le 20 juin à l'âge de 40 ans des suites d'une terrible maladie. Conformément à ses volontés, il a été incinéré le mardi 23 juin. La famille remercie tous les amis qui l'ont connu et accompagné dans cette épreuve.

Service national

Jeunes gens nés en avril, mai, juin 1981 et 1982, recensement en juillet 1998. Se présenter en mairie entre le 1^{er} et le 31 juillet, muni du livret de famille. (Les jeunes filles nées en 1983 se feront recenser à partir de 1999)

**Rappel : horaires d'ouverture
au public du secrétariat de la
mairie.**

**Lundi : 9h à 12h et mardi,
mercredi, jeudi, vendredi de 14h
à 18h.**

Bibliothèque municipale

Pendant les vacances scolaires,
ouverture au public tous les mercredis,
de 16h30 à 18h.

LA PROCHAINE DECENNIE SERA HORROSE.

EPICERIE C. MENAUD

Christelle et C. MENAUD

*seraient très honorés de vous compter parmi eux le 2 août 1998
à 15 heures, salle municipale,
pour fêter leurs 20 ans de présence à Bussac.*

Association « Mélodie »

Le dimanche 7 Juin 1998, à Chatellerault, se déroulait l'éliminatoire de la coupe d'Europe d'accordéon et d'orgue.

Une dizaine d'élèves ont préparé ce concours avec beaucoup de travail. Les élèves ayant obtenus 85% des points et plus sont retenus pour la coupe d'Europe qui se passera à Vichy fin octobre.

Voici les résultats :

EN ORGUE

Camille BENAVENTE de Saintes : élémentaire - Médaille d'argent 80 % points.

Clément FAYE de Saintes : minime 2ème degré - Médaille d'or 87 % points.

Marie FAYE de Saintes : cadet 2ème degré - Médaille d'or 88% points.

Emmanuelle LABBE de Bussac sur Charente : classique 2ème degré - Coupe 91% points.

EN ACCORDEON

Cindy MAULAVE de Bussac sur Charente : catégorie enfant - Coupe avec grande distinction 95% points.

Elodie GEMON de Saint Romain de Benêt : junior B - Médaille d'or 87 % points.

Alexis HERVE, les Eglises d'Argenteuil : junior B - Coupe avec grande distinction 95% points.

Aurélie BERNARD de Corme Royal : amateur A - Médaille d'or 87% points.

Estelle GIRAUDEAU de Soullignottes : indépendant A - Coupe avec grande distinction 93% points.

Loïc LABBE de Bussac sur Charente : indépendant B - Coupe avec grande distinction 93% points.

Malory MARTORELL de Saint Vaize : semi-professionnel A - Médaille d'or 87% points.

Si vous voulez accompagner ces enfants à la coupe d'Europe à VICHY les 30 et 31 octobre et 1er novembre, un car partira de Bussac (770F tout compris pour les trois jours). Réservation avant le 15 Juillet 1998 au 05.46.74.21.92.

Véronique Gaudin



Anniversaire



Roger et Héliette MISBERT ont fêté le 10 avril dernier, leurs 50 ans de mariage. Nous sommes allés leur porter un bouquet de la part de la Commune et avons eu le privilège de goûter les délicieuses crêpes que Roger préparait pour l'arrivée de ses enfants et petits enfants. Tous nos souhaits de bonheur les accompagnent !

CCAS INFO

- Une étude est en cours sur le coût et la mise en place d'un éventuel moyen de transport entre Bussac sur Charente et Saintes les mercredis et samedis après-midi.

Pour nous permettre d'évaluer le potentiel de personnes intéressées sur notre Commune, un questionnaire est adressé à tous les Bussacais.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous y porterez et vous engageons à le déposer rapidement à la mairie.

- L'association INFO-RELAIS 17 propose des réponses adaptées pour la prévention et l'information sur la toxicomanie.

Sur l'intervention du C.C.A.S de Bussac, une réunion / débat d'information et de prévention aura lieu à la rentrée et sera assurée par les membres de cette association.

Vous serez informés ultérieurement de la date exacte.

D'ores et déjà nous vous communiquons leurs coordonnées :

INFO-RELAIS 17

BP 9

17430 LUSSANT

Permanence du lundi au vendredi de 8h à 12h au : 05.46.83.47.57

Nouvelles de la chasse

Permis de chasse

L'ACCA de Bussac informe les futurs chasseurs que pour passer l'examen du permis de chasser le 5 septembre prochain, il y a lieu de se faire inscrire à la mairie avant le 5 juillet.

Fête du chien, chasse, pêche, nature

Le groupement d'intérêt cynégétique des « Fins Bois » vous invite tous à la fête du chien, chasse, pêche, nature au **château du Douhet le 19 juillet.**

Ouverture au public à 10h, diverses démonstrations et stands jusqu'à 19h, entrée 25F, possibilité de se restaurer sur place. Pour tous renseignements : 05 46 95 40 83 ou 05 46 25 03 75.



Petites et grandes phobies

Presque tous les objets ou les situations sont susceptibles de déclencher une phobie chez certaines personnes. Et toutes ces phobies portent un nom.

Voici un extrait des peurs les plus fréquentes ou les plus surprenantes.

PEUR DES...

- Douleurs
- Maladies
- Microbes
- Araignées
- Chats
- Souris
- Foules
- Avions
- Bicyclettes
- Épingles
- Poupées
- Poussières
- Hauteurs
- Voyages en train
- d'être 13 à table
- de la nouveauté
- de la constipation
- de tout
- peur de la peur
- Algophobie
- Nosophobie
- Microbiophobie
- Arachnophobie
- Ailourophobie
- Musophobie
- Ochlophobie
- Aérodomphobie
- Bitrichosophobie
- Bélonéphobie
- Koréphobie
- Myscophobie
- Ocrophobie
- Siderodomphobie
- Triskaidékaphobie
- Kainotétophobie
- apopathodiaphulatophobie
- pantophobie
- phobophobie



(communiqué par Roland Monget)

Bref et vrac

□ EDF/GDF Services Charente maritime

Les ouvrages EDF ne sont pas à l'abri d'incident.

Quelle est l'origine de la panne ? Combien de temps cela va-t-il durer ?

Un serveur

vocal

« Prévenance
incident »

donne des
informations
actualisées :

appeler le 08

36 67 13 17

(1,49F/mn) et

composer le code postal de la commune et se
laisser guider. (information EDF)



□ Hébergement temporaire pour personnes âgées

Vous avez chez vous un parent âgé de + de 60 ans, la maison de retraite des Arènes à Saintes se propose de l'accueillir pendant vos absences.

Pour tous renseignements complémentaires :

Bureau des admissions

Hôpital des Arènes

36, cours Paul Doumer

17100 Saintes - tel. : 05 46 92 76 82

□ Le bus itinérant « Car de Tour »

de la Mission locale de la Saintonge, stationne dans les communes : Accueil - Ecoute - Conseil - Orientation - Formation - Emploi - Info-santé.

En août	13h30-15h15	15h30-17h
Lundi 17	Chermignac	Chaniers
Lundi 24	les Gons	Thénac
Lundi 31	St Georges des Ctx	Varzay

Coordonnées à Saintes :

Espace St Eutrope

15, rue St Eutrope

17100 Saintes - Tel. 05 46 97 49 50

□ Servitude et occupation du domaine public du fleuve Charente

(Communiqué par la DDE, subdivision Rochefort hydrologie maritime.)

1 - Servitude

De chaque côté du fleuve Charente de port-du-Lys (vers Salignac, limite de département) au pont suspendu de Tonnay-Charente, les berges sont généralement privées et grevées d'une servitude d'utilité publique, appelée servitude de marchepied, dont la largeur est de 3,25 m.

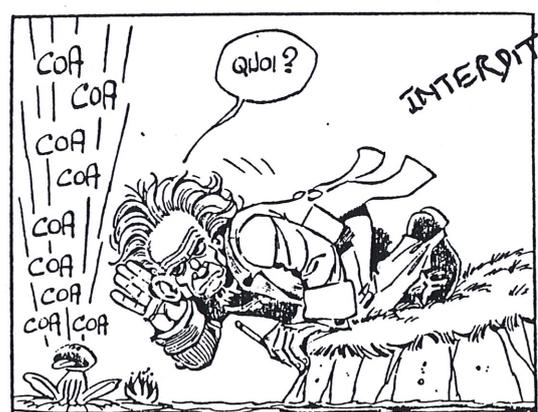
L'usage de la servitude de marchepied est réservé exclusivement :

- aux gestionnaires de la voie d'eau assurant l'entretien, la gestion ou la police de la voie d'eau, quel que soit le mode de locomotion qu'ils utilisent pour intervenir,

- aux services de sécurité et de secours, aux agents de la force publique, quel que soit le mode de locomotion qu'ils utilisent pour intervenir,

- aux usagers de la navigation et aux pêcheurs à condition de circuler à pied ; la largeur de la servitude est alors réduite à 1,50 m.

- l'usage de la servitude de marchepied est interdit aux promeneurs sauf si les terrains grevés de cette servitude font partie du domaine public (place publique, chemin, etc).



Informations locales

II - Occupation du domaine public fluvial

Stationnement des bateaux : Le délai de stationnement ponctuel ne peut excéder 7 jours sauf au point d'amarrage ayant donné lieu à délivrance d'un arrêté d'occupation temporaire du domaine public par le service de l'Équipement.

Ponton de pêche au carrelet et ponton d'amarrage : Tous ces ouvrages donnent lieu à délivrance d'un arrêté d'occupation temporaire délivré par le service de l'Équipement.

Toutes espèces de détérioration, creusement des berges, dépose d'objets, etc...sont interdites sous peine de contravention.



Pour tous renseignements complémentaires :

DDE 17

Subdivision Rochefort Hydrologie-maritime
BP 125

17306 Rochefort Cedex - Tel. 05 46 99 82 00

Recensement de la population : mars 1999

Le recensement est l'occasion unique de disposer d'une photographie précise et actualisée de la population de la France, dans sa diversité et dans son évolution. Il fournit, en effet, de très nombreuses indications chiffrées, démographiques, sociales et économiques, au niveau national mais surtout, de par son exhaustivité, au niveau local. Il respecte bien entendu une procédure rigoureuse, approuvée par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), fondée sur la protection stricte de la confidentialité des informations individuelles recueillies.

De la justesse des informations collectées dépend la qualité des résultats dont disposeront la collectivité nationale et la Commune.

10^{ème} rallye automobile de Saintonge : 24, 25 et 26 juillet 1998.

Ce rallye compte pour la coupe de France des rallyes, le challenge des Notes d'Or, le championnat de ligue Limousin-Atlantique. Il y a plus de 200 personnes dans l'organisation, plus de 100 équipages au départ, plus de 10 000 spectateurs et visiteurs. Cette épreuve se déroule en partie sur Bussac, le Foyer rural y participe.



- Une information personnalisée arrivera par la poste dans chaque foyer. Les riverains du parcours spécial seront contactés par les organisateurs.

- Les parcours de reconnaissance sont limités aux samedi et dimanche 18 et 19 juillet et aux jeudi et vendredi 23 et 24 juillet. Ils doivent se faire à vitesse réglementaire et respect du code de la route.

- Une partie de Bussac est concerné par les épreuves dites « spéciales » sur circuit fermé à la circulation, le samedi 25 juillet à partir de 9h30 environ, jusqu'à 1h du matin dans la nuit du 25 au 26 (avec des interruptions !)

- Le parc de regroupement des équipages, place d'Oron, attend une centaine de véhicules pour la journée du samedi.

- Le circuit de liaison empruntant la route du Val de Charente, la route de Beauchail, le chemin de Choisy (restant ouverts à la circulation), se parcourt en respectant le code de la route.

- Remise des prix à l'auditorium de la salle Saintonge à Saintes à 11h le dimanche matin.

A BON ENTENDEUR , SALUT !

Halte aux idées reçues !

(D'après le journal télérama n° 2528 et à propos d'un sondage du ministère de la Culture).

- « Le refrain « les jeunes lisent moins » est faux : la lecture s'effrite plutôt du côté des gros lecteurs parmi les adultes.



- Les Français ne sont pas blottis dans leur cocon, comme on nous l'a seriné pendant des années : 69% d'entre eux préfèrent les activités qui les amènent à l'extérieur de chez eux.

- 68% des « consommateurs » de culture font du sport.

- L'utilisateur de magnéto va plus au cinéma que les autres. »

C'était la note optimiste de fin de rubrique !

En se dépêchant un peu et pour ne pas faire mentir le ministère de la culture, on peut profiter de :

- les Jeux Santons (10 au 18 juillet),

- le festival de musique ancienne de l'abbaye aux Dames (c'est sans doute trop tard pour cette année),

- l'exposition Gilles Ehrmann, photographe, à la salle capitulaire de l'abbaye (3 juillet au 30 septembre)

- les concours de pétanque ouverts à Bussac (voir article pétanque)

- Spectacles dans les arènes de Saintes par la compagnie TRANSE EXPRESS (14, 15, 16 août)...

- Saintes à vélo, visite guidée (du 1^{er} juillet au 31 août)

- Visites découvertes, circuits pédestres en compagnie de guides conférenciers (22 juin - 18 septembre)...

Consulter la plaquette « le mois à Saintes » en mairie.

MC Pommier

Photos-travaux

TRAVAUX DE PRINTEMPS = TRAVAUX D'ENTRETIEN !.

Réfection des revêtements routiers, élagage sur les chemins, débroussaillage, tonte, désherbage, nettoyage des fossés, des parterres, taille des arbustes et on en oublie toujours un bout et en plus, ça repousse très vite et puis il pleut souvent, et parfois les engins de tonte tombent en panne !

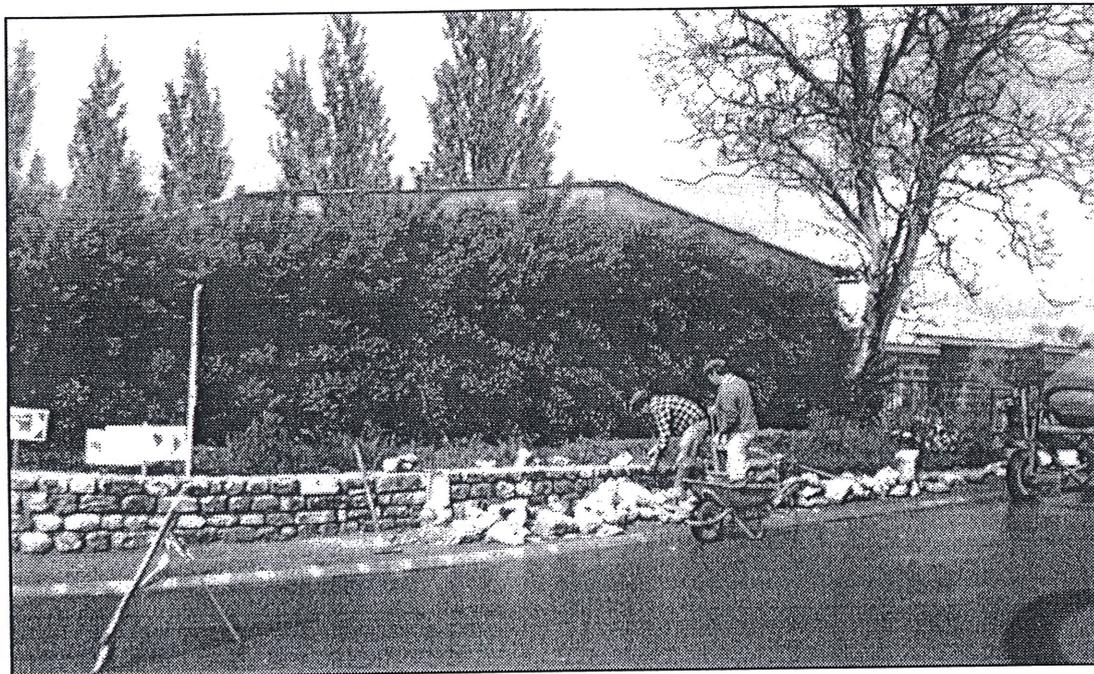
Plantations sur le terrain de boule, dans le jardin de la mairie (photo ci-dessous)



Informations locales

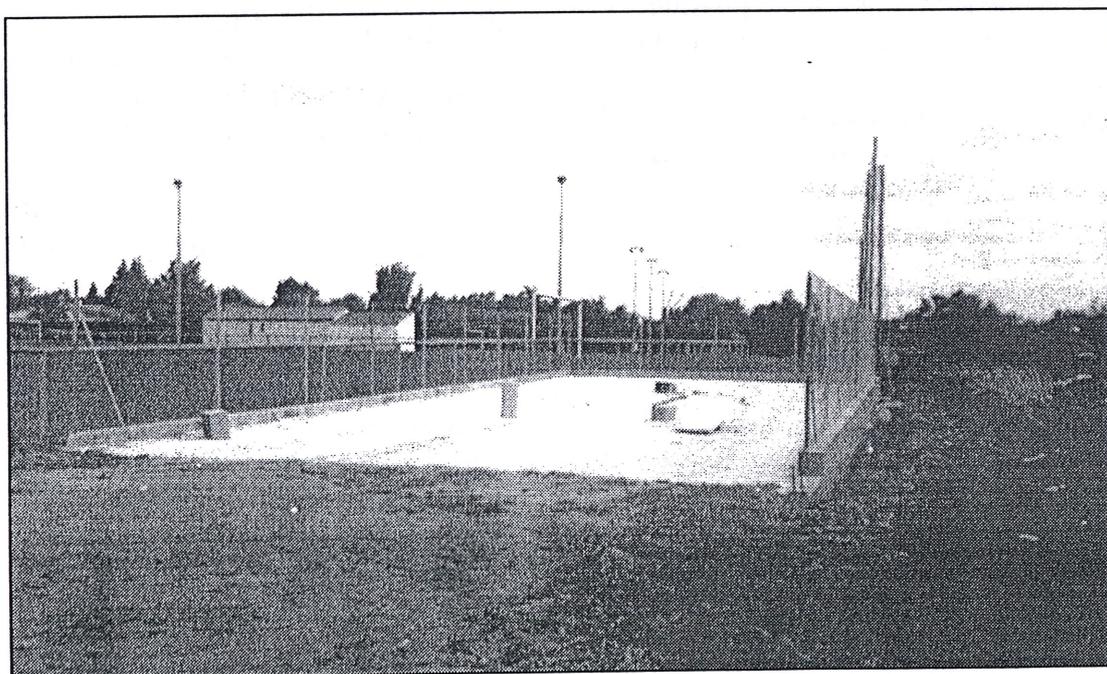
MAÇONNERIE :

Un muret dans le carrefour chemin des Grands Champs-route du Val de Charente construit par Jean-Louis Faveau ; les plantations qui auraient dû l'animer viendront plus tard.



TERRASSEMENT :

Une piste de planche à roulettes et rollers demandée par les enfants est en construction entre le grand terrain de football et la voie ferrée. Des modules animant cette surface sont prévus, par contre les délais de livraison risquent d'être longs car le fournisseur est submergé de commandes.



Nouvelles de l'école

CONSEIL D'ECOLE DU 24 MARS 1998

❑ Nouvelles consignes de sécurité pour les sorties

Après lecture de ceux-ci, le conseil s'inquiète du caractère dissuasif de telles consignes.

❑ Bilan financier de l'année 1997

Ce bilan laisse apparaître un solde créditeur de 5473F.

Il est donc envisagé d'acheter du matériel pour environ 4900F :

- 1500F de matériel pédagogique pour la maternelle,
- 1300F achat d'un magnétophone,
- 500F de ballons,
- 1000F de matériel informatique,
- 600F de matériel photo.

❑ Projet d'équipement informatique

A la rentrée 97, un ordinateur multimédia a été mis dans le bureau de la directrice, les deux PC de la salle informatique ont été placés dans les classes de CP et CE.

Une demande de subvention a été présentée à la municipalité et un accord serait souhaitable pour l'équipement.

Une convention concernant le matériel informatique est actuellement en cour entre la Mairie, l'Ecole et le Foyer rural.

❑ Travaux

Tous les travaux demandés ont été faits. Le problème du chauffage est enfin résolu : tous les appareils sont équipés de nouveaux boîtiers de sécurité.

Mme Ganthy demande le rangement de la remise et la possibilité d'utiliser l'ancienne salle informatique en salle vidéo.

❑ Projet de rénovation de l'école

Avant d'engager de telles dépenses, il faut avoir une estimation des subventions (demandes en cours). D'autre part, il y a une incertitude quant aux futurs effectifs.

❑ Questions diverses

- Pas d'ateliers CATE cette année suite à un manque d'intervenants.

- Un accord a été donné pour la reprise de l'atelier VTT, il concerne 23 enfants.

- Deux projets d'utilité sociale ont été engagés avec des élèves du LPH du Petit Chadignac. L'un concernait l'apprentissage du jardinage pour les GS et CP, classe de Mme Ferrer, l'autre était une découverte de l'histoire de Saintes à travers son architecture pour les CM, classe de Mme Ganthy.



- Le carnaval a été très apprécié par les enfants.

- Le loto a permis un bénéfice d'environ 4000F.

- 5 à 6 séances de piscine seulement cette année, à compter du 15 mai le vendredi matin pour les CP, CE1, CE2.

- Les visites médicales ont eu lieu en janvier pour les MS, GS et les CP, le 23 mars pour les CE2 et le 30 mars pour les CM2.

CONSEIL D'ECOLE DU 16 JUIN 1998

❑ Projet d'école

- Mme Ganthy communique les thèmes retenus pour le projet d'école qui a été approuvé à l'unanimité.

Chiffrage de ce projet : 13 678F

Coopérative scolaire et école..	4 000F
Municipalité.....	3 000F
Autres financements.....	1 000F
Education nationale.....	5 678F

- Une réunion en présence du psychologue scolaire en début d'année serait souhaitable pour que ce dernier explique son rôle aux parents. Ceci dans le but de prévenir

Informations locales

d'éventuels risques d'échec dans la vie scolaire. Toutes les démarches entreprises très tôt portent leurs fruits.

- Expositions des travaux des enfants

Elles ne remportent pas un franc succès lors de leur présentation durant la fête scolaire. Faut-il prévoir une matinée spécifique pour ces expositions ?

Développement des technologies de l'information et de la communication
Présentation du nouveau projet.

Organisation de la semaine scolaire
L'inspecteur d'Académie a demandé aux écoles de penser à l'organisation de la semaine scolaire : report éventuel des cours du samedi matin au mercredi matin

Avis très différents pour l'ensemble des membres présents, possibilité d'une consultation auprès des parents à la rentrée.

Effectif et répartition des élèves

CLASSES	EFFECTIFS PREVUS	ENSEIGNANTS
P.S.	08	Mme BOQUET
M.S.	10	Mme BOQUET
GS	18	Mme FERRER
CP	13	Mme FERRER (6 élèves de CP) Mr COUDRET (7 élèves de CP)
CE1	17	Mr COUDRET
CE2	17	Mr FERRER
CM1	17	Mr FERRER (6 élèves de CM1) Mme GANTHY (11 élèves de CM1)
CM2	14	Mme GANTHY
TOTAL	114	

Travaux et restructuration de l'école

- **travaux** : un inventaire des travaux d'entretien à effectuer pendant les vacances d'été sera réalisé avec la Mairie.

Il est signalé que des morceaux de verre sont régulièrement lancés derrière la cour de la maternelle. Des éclats projetés sur la pelouse entraînent un danger pour nos enfants. Ce problème sera vérifié par le personnel communal.

- **Restructuration école**

Avant d'engager de grosses dépenses pour la rénovation de l'école, différentes subventions ont été demandées.

Depuis moins d'un mois, monsieur le Maire a eu connaissance de la dotation de l'Etat. Le taux retenu est de 20% sur les travaux de l'école maternelle, ce qui représente environ 370 000F sur les 3 600 000F de travaux prévus. La subvention du Conseil général n'est pas encore connue. Une demande est faite également auprès de M. le Député, un dossier complet doit lui être présenté. Nouvelles informations sur le dossier prévues vers la fin de l'été 1998.

Bilan des questions traitées dans l'année
- **Pas d'ateliers CATE** suite à un manque d'intervenants.

- **Atelier VTT** : pour des questions de sécurité, il n'est plus possible de renouveler l'opération. Un projet de randonnées pédestres est à l'étude en remplacement.

- Il est précisé que le rangement de la remise n'a pas été effectué.

- La note concernant les médicaments, annexée au Règlement intérieur de l'école est bien suivie.

- **Anglais** : actuellement pour les sections CM2, un professeur dispense des cours. Pour la rentrée prochaine, y aura-t-il des cours d'anglais ? qui les donnera ?

- Prévoir des patins sous les pieds des chaises de la classe de Mme Ferrer. Demande déjà formulée lors du conseil de novembre 97.

- **Fête de l'école 1998** : bénéficie environ 4 000F.

- **Piscine** : 5 séances réelles + 1 séance de 15 mn (suite au non respect horaire de départ de la société de transport)

Questions diverses

- Il est demandé un vestiaire qui ferme à clef pour le personnel de la classe maternelle.

- Pour la rentrée prochaine, prévoir une table supplémentaire et 4 chaises pour la grande section.

- Envisager un renouvellement du mobilier classe par classe. Action à étaler dans le temps pour gérer au mieux la dépense.

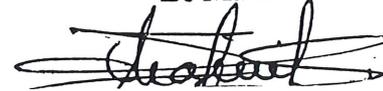
Les Secrétaires,



La Directrice,



Le Maire.



Informations locales

LA FETE DE L'ECOLE

Amaury : « C'était trop cool ! »

Alison : « Les papas et les mamans, quand ils nous regardaient, se disaient dans leur tête qu'on dansait bien. »

Mélanie : « Moi, j'avais gagné du maquillage avec des verres. »

Jordan : « Moi, j'ai pêché deux pistolets. »

Victorien : « J'ai pêché plein de fois et j'ai eu plein de choses. »

Virginie : « J'ai pêché à la ligne, j'ai eu des pistolets. C'était ma mère qui s'en occupait. Il fallait lui donner un ticket et même moi. Et elle donnait des bonbons. »



Le petit théâtre de la grande section et du CP - Impressions des artistes.

« J'aimais bien présenter notre petit théâtre avec Sasha au début du spectacle. C'était rigolo. On tendait nos bras pour le dire et Sasha quelquefois me regardait. J'étais très contente d'être sur la scène devant les gens parce que c'était pour de vrai. J'aimais aussi secouer Héloïse pour qu'elle se réveille. » Manon (CP)

« Moi quand j'étais petite j'avais peur d'être sur la scène mais maintenant c'est très bien. Ça fait drôle d'être sur scène et qu'il y a plein de gens autour. Mon papa et ma maman m'ont dit que c'était très bien quand j'avais fini. » Sasha (GS)

« Moi, j'ai adoré faire du spectacle parce que je n'avais plus peur comme en maternelle. Mon papa m'a dit que je parlais

Thomas B : « C'était bien la fête de l'école parce qu'il y avait Héloïse et elle dormait. Les autres l'ont secouée pour la réveiller. »

Mélanie : « J'aimais bien la boxe, quand Florian tombait par terre. »

Romain F : « La musique de la classe de Mme Ferrer était bien »

Alexandre : « C'était bien la farandole parce qu'elle tournait dans tous les sens et les autres rigolaient. »

Alison : « J'aimais bien la chanson de Mme Ganthy, le lion est mort ce soir. »

Jordan : « J'ai pas dansé parce qu'il y avait trop de monde »



un peu comme lui quand il faisait du théâtre. » Vincent (CP)

« Moi, ça m'a fait tout drôle quand les gens riaient.

Quand j'ai lancé mon journal, les autres, les spectateurs n'arrêtaient pas de rire. Alors moi aussi j'ai ri. Je ne pouvais plus parler. » Joris (CP)

« Moi je me suis un petit peu trompée et après j'ai retrouvé mon texte. J'avais un peu honte de me tromper. Mais le papa de Sébastien m'a dit que j'étais très bien. » Héloïse (CP)

« Moi, quand je disais les titres, ça me faisait un peu rire parce qu'il y avait des gens devant moi. » Océane (GS)

« Moi, quand je tapais les 3 coups ça me faisait drôle parce que dans ma main ça résonnait. » Alicia (GS)

Informations locales

« J'aimais bien faire la scène parce qu'il y avait des gens qui regardaient le spectacle qu'on faisait. » Chérubine (GS)

« Moi, ça m'a fait drôle quand je jouais sur scène devant tout le monde pour de vrai. J'aimais bien quand les gens riaient dans mon spectacle. » David (CP)

« Dans « demain c'est l'école » je me suis trompé. J'ai parlé à la place d'Anaïs, alors on a recommencé. » Thomas (GS)

« Quand j'ai fini de dire mon spectacle, les gens n'arrêtaient pas de redire « vous pourriez peut être me demander mon avis ! » Justine (GS)

Et nous ne vous raconterons pas l'angoisse, le trac de ces enfants de 5 et 6 ans derrière le rideau ; les enfants agrippés à M. Ferrer cherchant à les rassurer. David, perché sur ses genoux, accroché à sa chemise, mort de trac !

Nous ne vous raconterons pas les milles vicissitudes et les milles joies de la mise en scène !

Oser monter sur scène !

Oser parler face aux camarades !

Savoir parler, articuler !

Faire sortir la voix du ventre plutôt que de la gorge !

Réapprendre à bouger, être quelqu'un d'autre,

Enfin, vous présenter le spectacle !

Nathalie Ferrer

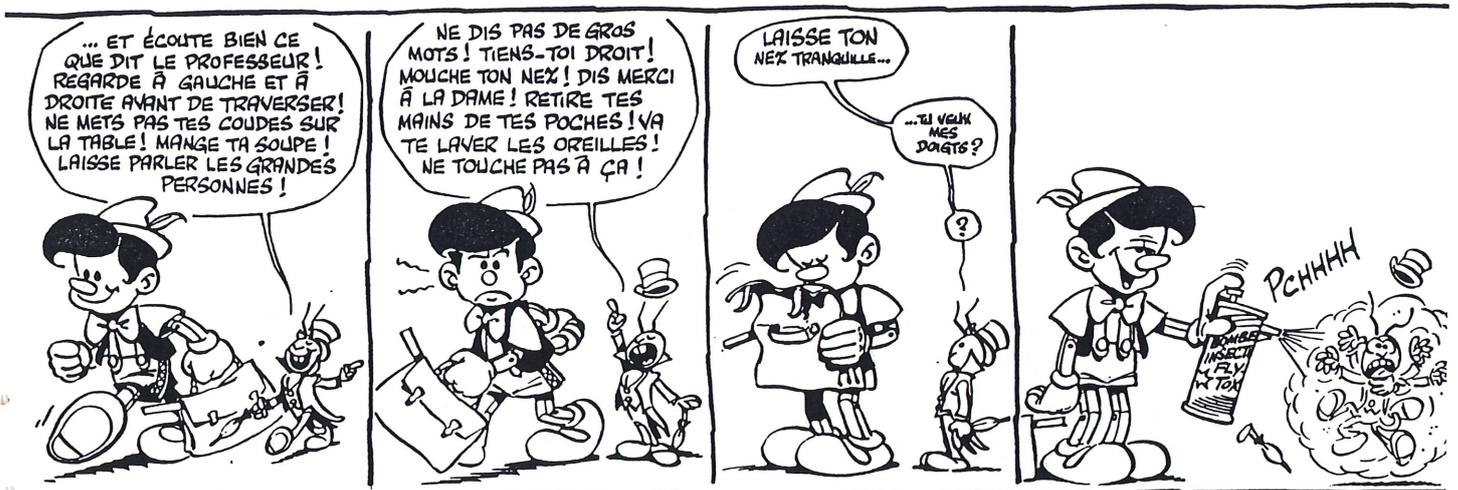
Après la fête, 2 blousons en jean (taille 14 ans environ) et un parapluie bleu à petits motifs ont été oubliés à l'école.

Les réclamer en mairie.

Rentrée des classes : le jeudi 3 septembre.

Le mercredi 2 septembre, Mme Ganthly sera à l'école pour recevoir les inscriptions.

Histoire de Pinocchio revue et corrigée



Le bénévole



« Se dit de quelqu'un qui apporte son aide volontairement et sans être rémunéré, qui fait quelque chose sans y être tenu »

Cette définition nous est donnée par le Larousse.

Le fonctionnement du Foyer rural repose essentiellement sur le bénévolat.

S'il y a 10 sections actives, c'est que dans chacune d'elle une poignée de personnes s'évertuent à donner de leur temps et de leur savoir faire pour que le plus grand nombre en profite.

Type de bénévole déprimé. Le bénévole est généralement spécialisé dans une activité mais bien souvent il doit être polyvalent et intervenir dans plusieurs domaines.

Il le fait par nécessité mais il est souhaitable que cela ne se reproduise pas trop souvent.

Il est vrai qu'autour de lui, on s'habitue à le voir traiter toutes sortes de problèmes et dans ce cas il apparaît normal de le voir se débrouiller seul.

Et puis il le fait si bien, pourquoi lui venir en aide ?

Mieux parfois on s'étonne qu'il n'en fasse pas plus !

Le salaire du bénévole c'est la réussite dans son activité, c'est la reconnaissance autour de lui pour ses réalisations.

Il lui arrive de demander des moyens pour accomplir sa tâche, l'assistance surtout dans les domaines où il n'est pas spécialiste lui facilite la poursuite de son entreprise.

Le bénévole est un être fragile car sa volonté, son courage, sa patience sont très souvent mis à l'épreuve, c'est pour cela qu'il a besoin d'être aidé.

Si la somme des insatisfactions est supérieure à la somme des plaisirs alors le bénévole n'éprouve plus en lui le besoin de se dévouer et il cesse son activité.

La poursuite de la vie associative repose sur la capacité des bénévoles à construire et à renouveler les activités tout en se renouvelant eux-mêmes.

Ce sont des êtres précieux qui ont besoin d'être aidés car s'ils sont trop peu nombreux à soutenir la charge celle-ci les écrase et ils renoncent.

Chacun peut être bénévole à un moment ou à un autre mais c'est la somme de tous les actes de bénévolat qui peut changer la face des choses pour aboutir à une grande réalisation.

Roland Monget

Pétanque

Il existe de nombreuses façons de se rencontrer. La Boule bussacaise vous offre une possibilité supplémentaire : Jouer à la pétanque.

Le jeu est synonyme de loisir et la pétanque de détente. Si ces perspectives vous agréent, n'hésitez pas à nous rejoindre les mercredis après-midi ou les dimanches matin, pour voir, pour apprendre à jouer, pour discuter...

Foyer rural

Pour les licenciés, la saison a bien commencé. Les différents championnats ont vu nos joueurs se distinguer. Notre modeste club ne compte pas moins de six vice-champions départementaux.

- la doublette féminine composée de Jacqueline Galdrat et de Yveline Couraud
- le tête à tête féminin avec Audrey Maillet
- la triplète des juniors formée de Cyril Maillet, Nicolas Antonin et Antoine Marouby.

De plus, en tête à tête masculin Mirko Minet est allé jusqu'aux championnats de ligue;

Félicitations à tous.

Nous avons commencé les concours locaux. Les uns plus particulièrement réservés aux Bussacais et à leurs amis, se font à la mêlée, ce qui permet à des joueurs moins expérimentés d'avoir toutes leurs chances de succès. Une première expérience semble avoir donné satisfaction aux participants.

Les autres, ouverts à tout le monde, se déroulent plus traditionnellement en doublettes constituées.

A bientôt sur le terrain.

La Boule bussacaise.

Rappel

- *Vendredi 17 juillet en nocturne : concours communal*
- *Samedi 1^{er} août, après-midi : concours ouvert à tous*
- *Vendredi 21 août en nocturne : concours communal*
- *Dimanche 30 août, après-midi : concours réservé aux licenciés*
- *Vendredi 11 septembre en nocturne : concours communal*
- *Samedi 3 octobre, après-midi : tête à tête réservé aux membres licenciés du club.*



Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il s'agit d'un bouliste en pleine action, de l'espèce nocturne. Celui-ci a été surpris au printemps, à la nuit tombée, en train de faire son nid, avant de pouvoir s'adonner à son activité favorite, la pétanque. Pour cela, il étale sur toute la surface concernée, du sable gris qui lui permettra de s'activer avec le reste de sa troupe, même en plein jour, sans être ébloui.

Gymnastique volontaire



L'assemblée générale de la section a eu lieu le 5 juin et a clôturé une année bien remplie. La section termine sur un constat positif son exercice 97/98, tant au point de vue financier qu'au point de vue animation. L'année qui vient devrait être aussi un bon cru puisqu'à l'assemblée générale nous avons eu le plaisir d'accueillir une candidate à une formation d'animatrice. Il reste cependant à effectuer les démarches administratives pour concrétiser.

- Les cours reprennent le mardi 8 septembre à 18h45 et les marches, le lundi 7 septembre (le calendrier sera affiché en temps voulu au Foyer rural).

- Notre repas « fruits de mer » aura lieu le 10 octobre dans la salle municipale.

En attendant, nous vous souhaitons à tous de passer de bonnes vacances !

A la rentrée prochaine !

Dessin / peinture



Nous pouvons dire sans hésiter, que la section se porte bien. Nous avançons dans le bon sens, le graphisme est plus spontané, le « progrès fait rage » !

Le beau temps nous permet d'aller sur le site pour chasser l'image, cet hiver nous avons beaucoup travaillé les natures mortes dans une salle du Foyer rural. La section se compose d'inconditionnels et chaque rencontre nous permet de constater que le travail de chacun est positif.

1997 nous a permis de vous montrer quelques dessins et peintures à l'occasion de l'exposition du « Group'Art. Saintongeais », nous espérons en 1999 vous montrer une nouvelle exposition d'une qualité croissante où les élèves auront accès à la « cour des grands ».

N'hésitez pas, venez nous rejoindre, tous les jeudis, devant le Foyer rural à 14h00.

Serge Raud

Football

Bussac-Charente-football : nous reprenons notre nom d'origine car l'association Bussac-Charente/le Douhet est terminée à ce jour.

COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU

Président : Thierry Monget

Vice-président : Hervé Popineau

Secrétaire : Bruno Michaud

Secrétaire adjoint : Eric Monget (responsable terrain)

Foyer rural

Trésorier : Thierry Monget

Trésorier adjoint : Médéric Ferrer

Membres du bureau : Arnaud Blondet (président jeunes), Michel Delage (responsable équipement), Jacques Monget, Jean-Claude Rengear, Sébastien Antonin, René Paillette, Daniel Pillet (entraîneur), Véronique Monget, Natacha Morissonneau.

EFFECTIFS

La saison 98/99 sera une saison difficile pour nos équipes car beaucoup de joueurs nous ont quittés.

C'est pour cela que nous espérons recruter de nouveaux joueurs.

Si votre enfant est âgé aujourd'hui de 6 ans minimum, il peut pratiquer son sport favori à Bussac.

Nous sommes aussi à la recherche de joueurs de tout âge.

Pour nous rejoindre, il faut fournir :

- Une fiche individuelle d'état civil
- Une photo d'identité
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Un chèque à l'ordre du Foyer rural (le prix varie selon l'âge)

Pour tout renseignement, contacter Thierry Monget au 05 46 93 65 70.

